

Bujumbura, le 11 mai 2015.

À Leur Excellence, les Chefs d'État des Pays

Membres de la Communauté de l'Afrique de l'Est

à

DAR-ES-SALAM

Excellence, Messieurs les Chefs d'État,

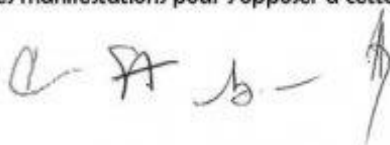
Nous avons appris que Vous tenez à Dar-Es-Salam un Sommet qui a à son ordre du jour la situation au Burundi. Nous Vous remercions de l'attention et du soutien que la Région a toujours réservé au Burundi qu'elle accompagne depuis plus d'une vingtaine d'années dans la recherche de la paix. C'est dans ce sens qu'a été obtenu l'Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation au Burundi.

Excellence, Messieurs les Chefs d'État,

Depuis quelques mois, des burundais expriment des inquiétudes sur l'avenir de l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi. Ces inquiétudes ont été fortement ressenties vers la fin de l'année 2013 à travers des tentatives de révision/amendement de la Constitution du 18 mars 2005 qui est une émanation de l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi. Les inquiétudes sont de nouveau au rendez-vous depuis que le Président Pierre Nkurunziza cherche à briguer un troisième mandat alors qu'une lecture objective et non partisane de l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi (Protocole II, Article 7-3) et la Constitution de la République du Burundi (articles 8, 96, 103 et 302) ne l'autorisent pas. Certes, la Cour Constitutionnelle a, dans son arrêt RCCB 303, rendu le 04 mai 2015, dans son point 5 « dit pour droit que le renouvellement une seule et dernière fois de l'actuel mandat présidentiel au suffrage universel direct pour cinq ans, n'est pas contraire à la Constitution de la République du Burundi du 18 mars 2015 ».

Toutefois, cet Arrêt est fragilisé et contredit par les faits suivants:

1. Le départ en exil du Vice-président de la Cour Constitutionnelle, Sylvère Nimpagaritse qui a dénoncé les pressions que subissait la Cour pour la pousser à un arrêt favorable au Président Pierre Nkurunziza « qu'il ne fallait pas humilier » ;
2. Depuis que le Président Pierre Nkurunziza a été présenté par le parti CNDD-FDD comme son candidat aux prochaines élections présidentielles, un Collectif de la Société civile et des partis et/ou coalitions de partis politiques regroupés dans un « Mouvement Arusha » organisent des manifestations pour s'opposer à cette candidature du Président



Pierre Nkurunziza, qualifiée d'anticonstitutionnelle. Depuis le début de ces manifestations, une vingtaine de citoyens burundais (civils, policiers et militaire) ont perdu leur vie ;

3. L'Arrêt rendu par la Cour Constitutionnelle le 04 mai 2015 n'a pas résolu les problèmes. Plus grave, des faits en rapport avec sa forme et son fond font peser de lourds soupçons qu'il n'a pas été rédigé à la Cour Constitutionnelle et, encore moins par des professionnels avérés du droit. Ce qui en ferait un véritable « faux » qui le (l'Arrêt) le rendrait en conséquence nul et non avenu.

Face à ces faits, les parties en présence radicalisent leurs positions. Le Pouvoir a opté pour une répression sans merci alors que les partisans des manifestations jurent de les poursuivre jusqu'à ce que le Président-candidat Pierre Nkurunziza retire définitivement sa candidature aux élections présidentielles de 2015.

Excellences Messieurs les Chefs d'État,

En notre âme et conscience, nous sommes convaincus qu'une candidature du Président Pierre Nkurunziza aux élections présidentielles de 2015 est anticonstitutionnelle. D'autre part, elle risque de compromettre les acquis de l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi. Cet Accord est à la base de plusieurs acquis pour le pays :

- une maîtrise de la donne ethnique dans les rapports politiques et sociaux ; les réflexes ethniques disparaissaient progressivement alors qu'ils faisaient des ravages au cours des décennies antécédentes ;
- une paix réelle (malheureusement aujourd'hui menacée) depuis plus d'une décennie ;
- la mise en place de forces de défense et de sécurité dans lesquelles les différentes composantes ethniques se sentent représentées ; ce qui, jusqu'aujourd'hui, rassurait tous les burundais ;
- des institutions nationales (Assemblée Nationale, Sénat et Gouvernement) et des pouvoirs locaux où toutes les communautés ethniques sont représentées ;
- une stabilisation des institutions élues du pays ; ces institutions terminant régulièrement leurs mandats.

Aujourd'hui, la candidature du Président Pierre Nkurunziza pour les élections présidentielles de 2015 est redoutée comme porteuse de menaces de ces acquis que les burundais avons plutôt le devoir de consolider. Elle est aussi porteuse de menaces pouvant porter atteinte à la stabilité dans une Région des Grands lacs oh combien douloureusement éprouvée au cours de la dernière décennie du 20^{ème} siècle. Parmi ces menaces se trouve la question de dizaines de milliers de burundais qui ont cherché refuge dans les pays voisins. La situation de ces réfugiés doit trouver rapidement une réponse pour qu'ils participent aussi au processus électoral.

Toutes ces raisons nous amènent, Excellences Messieurs les Chefs d'État à Vous demander d'aider le Président de la République du Burundi à prendre la décision qui convient pour la paix, la sécurité, la concorde nationale et la démocratie au Burundi mais aussi pour la paix et la stabilité dans notre Région. Cette décision n'est autre que le renoncement à ce troisième mandat combien controversé et porteur de dangers pour les valeurs



fondamentales de paix, de sécurité, de démocratie, des droits de l'homme et des libertés publiques que partagent les burundais. Malgré les dures épreuves que cette candidature a déjà causées au peuple burundais, nous sommes sûrs que les burundais lui en seraient gré. Cette décision mettrait automatiquement fin aux manifestations qui sont organisées et, en conséquence, les violences qu'elles entraînent. En même temps, cela permettrait l'organisation d'élections libres, pluralistes, justes, transparentes, équitables et démocratiques après un remodelage du calendrier électoral et la mise en place de garanties pour des élections libres et véritablement pluralistes.

Voilà, Excellences, la position que nous partageons et que nous avons voulu Vous exprimer collectivement. Nous espérons qu'elle aidera à la prise de décisions qui sauvegardent et consolident la paix au Burundi et dans la Région.

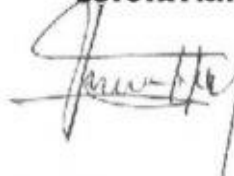
Veuillez agréer, Excellences Messieurs les Chefs d'État, les assurances de notre plus haute considération.

Les Anciens Chefs d'État du Burundi :

BAGAZA Jean-Baptiste



BUYOYA Pierre



NTIBANTUNGANYA Sylvestre



NDAYIZEYE Domitien

